

Arrêté du 9 novembre 1999 portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel

NOR : ATEG9980390A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'environnement ;
Vu l'arrêté du 19 septembre 1995 modifié portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;
Vu l'arrêté du 28 septembre 1995 modifié portant composition du comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;
Vu l'arrêté du 28 mai 1999 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité ministériel ;
Sur proposition des organisations syndicales,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés pour représenter l'administration :

Titulaires

M. Laurent (Jean-Luc), directeur général de l'administration et du développement, président ;
M. Binet (Eric), directeur régional de l'environnement, des Pays de la Loire ;
M. Lerat (François), directeur régional de l'environnement de la Haute-Normandie ;
M. Tendron (Gérard), directeur de l'Office national de la chasse ;
M. Guyot-Gambart (Gilles), directeur administratif et financier du Conseil supérieur de la pêche.

Suppléants

M. Renoux (Alain), directeur général adjoint de l'administration et du développement ;
M. Davy (Marc), sous-directeur des ressources humaines ;
M. d'Escrivan (Arnaud), sous-directeur des affaires financières et de la logistique ;
M. Senegas (Philippe), directeur régional de l'environnement de la Bourgogne ;
Mme Launiau (Renée), directrice des ressources humaines de l'agence de l'eau de Seine-Normandie.

Article 2

Sont nommés pour représenter le personnel

Titulaires

Au titre du Syndicat national de l'environnement CFDT
M. Keller (Denis), direction régionale de l'environnement Centre ;
M. Marsollier (Jean-Marc), Office national de la chasse ;
M. Romieux (Christian), Conseil supérieur de la pêche ;
M. Delhuermoz (Gil), Parc national du Mercantour.

Au titre de l'UNSA

M. Lefevre (Jean-Bernard), Office national de la chasse ;
M. Reninger (Daniel), Conseil supérieur de la pêche.

Au titre de la CGT

M. Duby (Patrick), direction régionale de l'environnement de Rhône-Alpes.

Suppléants

Au titre du Syndicat national de l'environnement CFDT

M. Robert (André), direction régionale de l'environnement du Centre ;
M. Melton (Dominique), Office national de la chasse ;
M. Adouane (Mohand), Agence de l'eau de Seine-Normandie ;
M. Chauvin (Thierry), Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Au titre de l'UNSA

M. Bergere (Hervé), Office national de la chasse ;
M. Lapoirie (Patrick), Conseil supérieur de la pêche ;

Au titre de la CGT

Mme Beaudou (Dominique), Conseil supérieur de la pêche.

Article 3

L'arrêté du 17 avril 1996 modifié portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité ministériel est abrogé.

Article 4

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 9 novembre 1999.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général de l'administration et du développement,
J.-L. LAURENT